

Notice sur les devoirs

Principes

L'apprentissage scolaire a lieu pendant l'enseignement. Les devoirs à domicile sont intégrés dans la planification de l'enseignement. **La préparation aux évaluations et travaux écrits sont inclus dans le temps imparti aux devoirs.**

Avec l'introduction de la nouvelle grille horaire dès la rentrée d'août 2019, de nouvelles leçons apparaissent comme la leçon d'Education numérique depuis la 8^e année et les leçons d'approfondissement API depuis la 9^e année. La grille horaire hebdomadaire est ainsi dotée de plus de leçons. Les enfants et les jeunes passeront plus de temps à l'école, ce qui a aussi des répercussions sur les devoirs. En outre, ils doivent disposer de suffisamment de temps hors de l'école pour se reposer ou pratiquer des activités de loisirs (ex. jeu, sport, musique).



L'école encourage, avant tout dans le cadre de l'enseignement, l'apprentissage autonome et la prise de responsabilités dans le processus d'apprentissage. Les phases d'exercice et d'approfondissement font aussi partie de l'enseignement, notamment en vue des évaluations.

Tâches des enseignantes et enseignants

L'équipe pédagogique coordonne les devoirs. Elle développe une pratique commune en la matière, sur la base des indications et dispositions existantes. L'école informe les parents au sujet de cette pratique et clarifie les attentes des deux parties.

Il convient d'intégrer à la planification de l'enseignement des réflexions sur les devoirs. Les enseignantes et enseignants adaptent les devoirs aux compétences et capacités des élèves et leur expliquent dans quel contexte les exercices s'inscrivent. Les élèves doivent disposer des connaissances théoriques et pratiques requises pour faire leurs devoirs **sans** l'aide de leurs parents ou d'autres adultes. Les devoirs ne servent pas à rattraper un retard ou à compléter un sujet d'enseignement à la maison. Les enseignantes et enseignants sont conscients que les élèves ne bénéficient pas tous du même soutien et du même encouragement à la maison et tiennent compte de cela. Les élèves reçoivent des retours formatifs concernant leurs devoirs, retours qui ne portent pas uniquement sur la solution, mais aussi sur la démarche à adopter pour parvenir à la solution.

Consignes en matière de temps à consacrer aux devoirs

Les écoles peuvent donner des devoirs, qui ne doivent toutefois pas dépasser les durées prévues ci-dessous :

- 1^{er} cycle (hors école enfantine) : 30 minutes par semaine
- 2^e cycle : 30 à 45 minutes par semaine
- 3^e cycle : 1 heure 30 par semaine

Il est nécessaire que l'équipe pédagogique se concertent afin de ne pas dépasser ces durées maximales. Il n'est pas permis de donner des devoirs le vendredi pour le lundi, à effectuer durant les jours fériés et pendant les vacances. **Les enseignantes et enseignants peuvent aussi renoncer entièrement aux devoirs.**

Encadrement des devoirs

Les élèves peuvent recourir à l'offre payante d'encadrement des devoirs proposée par l'école à journée continue, pour autant que leur école dispose d'une telle offre. Grâce à cette offre, les élèves bénéficient d'un soutien et d'un encouragement. Les communes ou les écoles peuvent également proposer une aide aux devoirs en dehors de l'école à journée continue.

Collaboration avec les parents

Les parents doivent pouvoir se faire une idée de l'apprentissage scolaire de leurs enfants, même si ces derniers ont moins de devoirs. Il est donc important d'attirer leur attention sur les possibilités dont ils disposent pour mieux connaître l'école (p. ex. visites en classe, participation aux manifestations scolaires, réunions de parents). Informer les parents est aussi important pour que ceux-ci n'hésitent pas à prendre contact avec les enseignantes et enseignants en cas d'incertitudes.